

MODALITES DE SELECTION

Délégation Française à la Semaine Olympique Française Offshore double mixte.

Semaine Olympique Française de (offshore double mixte) Hyères - 17-24 avril 2021.

PRÉAMBULE ET OBJET :

Suite à l'entrée de la discipline « course au large – double mixte » aux Jeux Olympiques de Paris 2024 :

La FF Voile, sous délégation de World Sailing organise la Semaine Olympique Française à Hyères, Sailing World Cup qui inclut une épreuve en Offshore Double Mixte. Cette compétition se déroulera du 17 au 24 avril ; l'avis de course est disponible à l'adresse suivante : [nor_sof_2021final.pdf \(ffvoile.fr\)](#)

La FF Voile souhaite participer à cette épreuve en présentant un voire deux binômes français en Délégation Fédérale. Chaque binôme est composé d'un équipage double mixte rassemblant une femme française et un homme français, licenciés FF Voile.

L'objet du présent document est de fixer les modalités de sélection des équipages français qui représenteront la France lors de la Semaine Olympique Française dans la série Offshore – double mixte 2021, via une Délégation Fédérale.

La procédure d'inscription à l'épreuve est de la responsabilité des équipages candidats. Elle est soumise à une validation par le MNA français (FFVoile).

L'inscription à l'épreuve est distincte de l'acte de candidature pour la mise en Délégation Fédérale.

1- CRITERES D'ADMISSIBILITE :

1-1 Les sportives et sportifs participant à la sélection de ce championnat doivent obligatoirement se constituer en équipage d'une femme française et d'un homme français. Aucune femme ni aucun homme ne peut candidater dans plusieurs équipages. Pour être éligibles, les équipages double mixte devront :

- être chacun titulaire d'une Licence Club FF Voile « compétition »,
- être chacun détenteur de la nationalité française et signaler toute éventuelle double nationalité,
- justifier d'une solide expérience en Course au Large en démontrant d'un parcours en double ou en solitaire pour chaque membre du binôme (200 milles nautiques),
- être chacun titulaire d'un certificat nominatif World Sailing (Survie/PS mer) valide au moment du Championnat du Monde et d'Europe,
- être chacun à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR),

- s'engager par une attestation commune à tout mettre en œuvre (financement, entraînements, préparation physique, navigations, formations diverses...) pour réaliser une performance remarquable lors de la Semaine Olympique Française.
La FF Voile recommande les actions du Dispositif National DHMO pour le programme de préparation des équipages.

1-2- Pour constituer son dossier de candidature, le binôme :

- transmet les documents définis en annexe 1 à la FF Voile – *Secteur Haut-Niveau, Anne-Françoise PAYA* - 17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS –**au plus tard le 18 février 2020**, le cachet de la poste ou la date de l'email faisant foi.
- fait acte de candidature en ligne via : [candidature en ligne CAL Double Mixte FF Voile](#)

Tout dossier incomplet pourra ne pas être instruit.

1-3 En faisant acte de candidature, chaque sportif et sportive sélectionné(e) autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ou publicitaires.

2- DÉSIGNATION ET RÔLE DU SÉLECTIONNEUR :

2-1 Désignation :

La FF Voile désigne le Directeur Technique National de la FF Voile comme sélectionneur.

2-2 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur désignera les binômes proposés pour participer à la semaine Olympique Française SWC pour la série Offshore double mixte. Le sélectionneur pourra s'entourer de l'avis de tous les experts ou observateurs de son choix.

En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer à cette épreuve, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FF Voile, de manquement à l'éthique sportive, de non-respect du programme de préparation terminale ou d'impossibilité à financer la phase de sélection sur l'eau si elle avait lieu, le sélectionneur pourra modifier le binôme sélectionné ou la composition du binôme et ce, à tout moment jusqu'au championnat.

Le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun binôme français s'il estime les conditions de niveau ou de préparation insuffisantes.

3- MODALITES DE SELECTION DU BINOME :

3-1 La sélection du binôme s'effectuera sur la base du dossier de candidature réalisé transmis à la FF Voile (cf. annexe 1 ci-après).

3-2 La FF Voile annoncera le ou les binôme(s) sélectionné(s) avant le 15 mars 2021.

4- LITIGES ET INTERPRÉTATION :

4 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent document devra être, préalablement à tout recours, soumis aux organes compétents de la FF Voile, puis le cas échéant à l'arbitrage du médiateur du CNOSF.

Annexes 1 – Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes, candidature en ligne via : [candidature en ligne CAL Double Mixte FF Voile](#)

Annexes 2 – Informations pour aider à la constitution du dossier de candidature

[Semaine Olympique Française 2021 \(ffvoile.fr\)](#)

Contact épreuve : ed.russo@ffvoile.fr

[candidature en ligne CAL Double Mixte FFVoile](#)

Contact procédure de candidature : annefrancoise.paya@ffvoile.fr

Annexe 3 -- Proposition de programme prévisionnel de préparation au Championnat du Monde et d'Europe Offshore 2020

dates	février-mars	avril
Entraînement	Deux (2) stages double Figaro/L30 à Port la Forêt (cf. note Dispositif National)	Un (1) entraînement à Hyères la semaine précédant l'épreuve (cf. note Dispositif National)
Régate		SOF
Total jours de navigations	9 jours	10 jours